



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, réuni le 22 janvier 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision loyers :

- Fixe à 379.70 € le loyer mensuel du Cabinet d'Ostéopathe situé 12 rue d'Aval, à compter du 1^{er} février 2015.
- Fixe à 325.79 € le loyer mensuel des bureaux de la PMI, situés 35 rue de Bel Air, à compter du 15 janvier 2015.

Convention d'Occupation du Domaine Public :

- Autorise le Maire à signer la convention de régularisation à passer avec FPS Towers (ex : Bouygues) qui annule et remplace la convention précédente.

Enquête publique Syndicat du Don:

- Emet un avis favorable sous réserve d'une participation financière de toutes les communes concernées par le territoire du bassin Versant du Don.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 26 janvier 2015

Pour le Maire, l'Adjoint,

Jean-Joseph PINARD



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 26 février 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Affaires scolaires :

-Validation du coût d'un élève école publique- Année 2014 :

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2014, soit 537.10 €.
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 537.10 € par élève conformément au contrat d'association.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2014, soit 34 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2015/2016 à 34 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à 571.10 € (537.10 € + 34 €).

-Animations extra-scolaires :

- Fixe à 12.50 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour animations extrascolaires.

Révision loyers :

- Fixe à 652.40 € le loyer mensuel des bureaux loués au Service de Soins à Domicile 35 rue de Bel Air, à compter du 1^{er} mars 2015.
- Fixe à 706.40 € le loyer mensuel des bureaux loués au SITC 1 rue d'Aval, à compter du 1^{er} avril 2015.

Tableau des effectifs :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au service voirie, à compter du 1^{er} avril 2015.

Modification simplifiée du PLU:

- Approuve la modification simplifiée du PLU.

Contrat affermage assainissement :

- Retient le Cabinet SCE-Nantes pour une mission d'assistance conseil concernant la procédure de délégation du service public d'Assainissement.

Réfection du sol de la salle des sports:

- Retient la proposition de la Société Sportingsols – 85 Saint Fulgent pour la réfection du sol de la salle des sports : 50 439.21 € HT

Extension réseau d'eau potable:

- Accepte le devis présenté par la SDAEP concernant une extension de réseau d'eau potable- Rue du Pressoir : 2240.40 € TTC

Atlantique Habitations:

➤ Autorise le Maire à signer une convention de garantie d'emprunts à passer avec la Société Atlantique Habitations : Réhabilitation logement du Brévent.

Sydela:

➤ Accepte les participations financières à verser au Sydela concernant :

- L'extension de réseau électrique Rue du Clos Bédy (25 841.31 €)
- La rénovation de l'éclairage public (30 382.23 €)

Dématérialisation des actes:

➤ Autorise le Maire à signer un avenant à la convention de novembre 2013 concernant la télétransmission des budgets.

Achat véhicule:

➤ Décide l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service voirie au prix de 9 500 €

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 2 mars 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE

MAIRIE
DE
MOISDON-LA-RIVIÈRE

Loire-Atlantique
Tél : 02.40.07.61.07
Fax : 02.40.07.23.05



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 19 mars 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Commission délégation service public – contrat d'affermage :

➤ Fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 20 mars 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 26 mars 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Compte de Gestion – Année 2014 :

➤ Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

Compte Administratif – Année 2014 :

➤ Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 27 457.28 €	Dépenses : 388 392.45 €
Recettes : 57 306.09 €	Recettes : 199 852.64 €
Résultat global : -158 691 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 33 300.30 €

- 33 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 300.30 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 493 960.12 €	Dépenses : 751 275.88 €
Recettes : 1 733 779.20 €	Recettes : 929 059.92 €
Excédent global : 417 603.12 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 241 865.08 €

- 240 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 1 865.08 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement du Champ de Foire

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 129 553.59 €	Dépenses : 54 481.69 €
Recettes : 100 644.90 €	Recettes : 46 122.36 €
Résultat global : -37 268.02 €	

Budget 2015 :

➤ Vote le budget 2015 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

⇒ Section de fonctionnement : 61 014.00 € ⇒ Section d'investissement : 187 363.00 €

➤ Fixe le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 3 000 €.

- Vote le budget 2015 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 1 425 831.00 €
 - Section d'investissement : 1 608 872.00 €
- Vote le budget Lotissement « Le Champ de Foire » qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 243 009.00 €
 - Section d'investissement : 146 582.00 €
- Décide l'ouverture d'un budget annexe assujettit à la TVA pour la gestion du bâtiment de la Forge, qui s'équilibre :
 - Section de fonctionnement : 3 800.00 €
 - Section d'investissement : 305 988.00 €
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2015:
 - Taxe d'habitation : 13.57 %
 - Taxe foncière propriété bâtie : 12.85 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

Subvention année 2015 :

- Vote les subventions suivantes :

Société Courses Erbray- Moisdon	250.00 €	Judo Club la Meilleraye	140.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	Asst Sportive EDDMM	1 500.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	120.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	850.00 €
Tradition et Environnement	400.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
Instance de Gérontologie	200.00 €	Brême du Don	400.00 €
Amicale Laïque (USEP)	527.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	CCAS Moisdon	6 234.00 €
CAUE	80.00 €	Banque alimentaire	140.00 €
ADAPEI Châteaubriant	80.00 €	Donneurs de sang Moisdon	100.00 €

Travaux restaurant La Forge :

- Autorise le Maire à signer les marchés pour la rénovation du restaurant de la Forge :
 - Menuiseries intérieures, cloisons – Menuiseries du Don. Moisdon-la-Rivière : 17 121.50 € HT
 - Electricité, chauffage – Alexen Châteaubriant : 49 682.78 € HT
 - Carrelage – LBS Carrelages St Sulpice des Landes : 13 802.25 € HT
 - Peinture – Ets Planchenault Châteaubriant : 13 378.10 € HT
 - Equipement cuisines – CS Dépann : 18 499.30 € HT
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet M.C.M de Châteaubriant pour la somme de 10 181.05 € HT

Travaux voirie 2015 :

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ 44 Juigné-les-Moutiers pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour la somme de 54 967.30 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD 44- RUFFIGNÉ pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés pour un montant de 25 390.00 € HT.

Délégation Service Public – Affermage assainissement :

➤ A procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de Service Public, et a choisi la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion du service.

Service commun – Actes Urbanisme :

➤ Autorise le Maire à signer la convention de constitution d'un service commun entre la commune et la communauté de communes du Castelbriantais, pour l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Service commun – Actes Urbanisme :

➤ Autorise le Maire à signer la convention de constitution d'un service commun entre la commune et la communauté de communes du Castelbriantais, pour l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Groupement d'achat électricité :

➤ Autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes d'achat d'électricité entre le SYDELA et la commune.

Rue du Clos Bédy – desserte eau potable :

➤ Accepte la proposition financière du SIAEP pour un montant de 11 312.72 € concernant l'extension du réseau eau potable Rue du Clos Bédy.

Aménagement du Bourg :

➤ Autorise le Maire à signer la convention de gestion à passer entre le Conseil Général et la commune pour la gestion et l'entretien des rues concernées par l'aménagement du bourg.

Garanties d'emprunts :

➤ Autorise le Maire à signer une convention de garantie d'emprunts (20%) à passer avec l'association Notre Dame du Don : création d'une unité protégée de 14 places.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 31 mars 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 23 avril 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Restaurant de la Forge :

- Autorise le Maire à signer le bail commercial à passer entre l'EIRL VANBESIEN Véronique et la commune pour la location du restaurant, soit 900 € TTC par mois, à compter du 25 mai 2015.
- Autorise le Maire à signer le bail de location de la licence IV au prix de 50 € TTC par mois.
- Autorise le Maire à signer les avenants à passer avec :
 - Entreprise Planchenault: peinture + 1963.97 € HT
 - Entreprise CS Dépann' : équipement cuisine : + 3005.75 € HT

PAVE et Diagnostic ERP – Groupement de commandes :

- Adhère au groupement de commandes à passer pour l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie. (PAVE)

Indemnité gardiennage église :

- Décide de verser à la Paroisse St Joseph du Don, l'indemnité de gardiennage de l'église à taux plein pour un montant de 474.22 €.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 28 avril 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 avril 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 28 mai 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision loyer :

- Fixe suivant l'indice IRL, le montant du loyer 16 Rue du Pont Neuf à 1380.95 € par mois à compter du 1^{er} juin 2015.

Restaurant scolaire :

- Retient la proposition de la Société Restoria pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.
- Fixe les tarifs applicables pour la rentrée 2015/2016 :
 - Repas permanent : 3.60 € le repas soit la carte annuelle 486.90 € (avec 10 prélèvements mensuels)
 - Repas occasionnel : 4.05 €
- Et valide le règlement intérieur

Accueil périscolaire :

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2015/2016.

Tranche	Prestation horaire	Prestation à la ½ heure
Tranche 1 QF inférieur à 400 €	0.80 €	0.40 €
Tranche 2 QF entre 400 € et 650 €	0.92 €	0.46 €
Tranche 3 QF entre 651 € et 950 €	1.04 €	0.52 €
Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 €	1.12 €	0.56 €
Tranche 5 QF supérieur à 1251	1.24 €	0.62 €

- Et valide le règlement intérieur.

Décision modificative:

- Accepte la décision modificative n°1- budget commune : virements de crédits
- Accepte la décision modificative n°1- budget lotissement : virements de crédits

Restaurant La Forge :

- Autorise Le Maire à signer les avenants à passer avec :
 - Entreprise Alexen-Chauffage-Ventilation-Plomberie : +503.42 € HT
 - Entreprise CS Dépann : équipement cuisine : + 737.75 € HT
- Accepte le devis présenté par ACDE pour l'acquisition d'un lave-verres : 1013.33 € HT

Assainissement:

➤ Accepte le devis présenté par le Bureau d'études SEE pour la réalisation d'un audit simplifié du contrat d'affermage : bilan du programme de renouvellement : 1200 € HT.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 2 juin 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE

MAIRIE
DE
MOISDON-LA-RIVIÈRE

Loire-Atlantique
Tél : 02.40.07.61.07
Fax : 02.40.07.23.05



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mai 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 11 juin 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Répartition du FPIC :

➤ Approuve la répartition de l'enveloppe du FPIC 2015 à hauteur de 50% pour la Communauté de Communes du Castelbriantais et 50% pour les communes membres.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 15 juin 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 2 juillet 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Syndicat du Don :

➤ Décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune et de signer la chartre d'engagement.

Groupement de commande Pave et diagnostic ERP :

- Accepte l'intégration de la commune de Juigné-les-Moutiers au groupement de commandes.
- Autorise le Maire à signer la convention.

Extension Salle des Sports :

➤ Décide de lancer le projet d'extension de la salle des sports (local de rangement) et sollicite l'octroi d'une subvention auprès de Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes.

Personnel communal :

➤ Décide la création d'un poste CAE à compter du 1^{er} septembre pour le service scolaire.

Restaurant la Forge :

➤ Décide le remplacement du lave-vaisselle au restaurant de la Forge pour la somme de 1900 € HT.

Décision modificative budget annexe :

➤ Décide d'effectuer un virement des crédits du chapitre 23 vers le chapitre 21.

Rapport annuel du délégué service assainissement :

➤ Prend acte du rapport annuel 2014 dressé par la SAUR, délégué du service assainissement.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 6 juillet 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 août 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Restaurant La Forge :

- Autorise le Maire à signer les avenants à passer avec :
 - Entreprise Les Menuiseries du Don- Lot menuiseries + 462.89 € HT.
 - Entreprise LANOE- Lot électricité + 917.00 € HT.

Salle des Sports :

- Accepte le devis présenté par SPORTINGSOLS s'élevant à la somme de 34 003.06 HT soit 40 803.67 TTC pour les travaux d'étanchéité du sol.

Aménagement du Bourg :

- Accepte le déclassement de la RD n°322 en totalité et la RD n°122 (partiellement) du domaine routier départemental.
- Et autorise le classement de ces voies dans le domaine public communal.

Tableau des effectifs :

- Décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2015.

Modification statuts C.C.C. :

- Adopte la modification des statuts ayant pour objet le transfert de la piscine « Espace Dauphins » de la ville de Châteaubriant à la C.C.C.

Enquête publique GAEC de Croix aux Vents :

- Emet un avis favorable au dossier.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 3 septembre 2015

Le Maire,

M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 août 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 1^{er} octobre 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Accessibilité- Ad'AP :

➤ Autorise le Maire à demander un délai supplémentaire pour déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Freslon asiatique :

➤ Adhère au plan d'action collectif de lutte contre le freslon asiatique et autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le FDGDON.

Rapport d'activité 2014 :

➤ Prend acte du rapport d'activités 2014 dressé par Atlantic'Eau.

➤ Prend acte du rapport d'activités 2014 dressé par le Syndicat du Bassin Versant du Don.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 2 octobre 2015

Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 5 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Communauté de Communes :

- Prend acte du rapport d'activités 2014 présenté par les services de la Communauté de Communes.
- Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation 2015.2020.

Salle des sports :

- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réfection du sol : 2300 € HT, et l'extension du rangement : 5200 € HT.

Archives communales :

- Autorise le Maire à signer la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la mise à disposition d'un archiviste pour effectuer le tri et le classement des archives communales.

Syndicat du Don :

- Approuve la modification des statuts.

Demande de subvention DETR :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les aménagements de sécurité Rue de la Gare.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 10 novembre 2015

Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article l 121-17 du Code des Communes

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 3 décembre 2015 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Contrat d'affermage :

- Décide d'attribuer le contrat d'affermage assainissement à la SAUR, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 (rémunération du fermier, part fixe 38 € HT et part variable 1.09 € par m3 d'eau facturé)
- Décide d'assujettir ce service à la TVA
- Décide de maintenir les tarifs de la surtaxe assainissement (part communale) soit 26 € HT l'abonnement annuel et 0.78 € HT par m3 d'eau facturé.

Révision tarifs communaux:

- Fixe les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit.

Immeuble ➤ 8 rue d'Entre-les-Murs ⇒ 333.00 €

Salle Saint-Louis :

	du 16/04 au 14/10		du 15/10 au 15/04		Caution
Rassemblement obsèques	44 €		53 €		130 €
location hall	118 €		125 €		130 €
	<i>1^{ère} séance</i>	<i>suivantes</i>	<i>1^{ère} séance</i>	<i>suivantes</i>	
location salle + hall + sono scène	377 €	190 €	423 €	211 €	369 €
location salle + hall + sono scène + régie	423 €	211 €	473 €	235 €	617 €
Répétitions	64 €		90 €		130 €
Frais de nettoyage	127 €				
Associations Moisdonnaises	1 ^{ère} séance gratuite		Séance suivante : 71 € par séance		

Salle Polyvalente :

	du 16/04 au 14/10	du 15/10 au 15/04	<u>Caution</u>
Vins d'honneur	84 €	102 €	130 €
Rassemblement obsèques	44 €	53 €	130 €
Repas :			
Petite Salle	84 €	102 €	130 €
Les 2 salles	156 €	171 €	130 €
Frais de nettoyage	130 €		
Verre cassé	1 € l'unité		

Halle du Fourneau :

	Particuliers et traiteurs	Associations moisdonnaises si manifestation payante	Caution	Chauffage *
Utilisation de la salle				Sur relevé consommation réelle 0.22 €/Kwh
1 jour	260 €	130 €	130 €	
Jour supplémentaire consécutif	130 €		130 €	
Mariage	390 €		130 €	
Vin d'honneur	180 €		130 €	
Verre cassé	1 € l'unité			

*Chauffage : Association disposant de la salle à titre gratuit = 50% du coût.

Tarifs cimetière :

TERRAIN de 2 m² :

- ↪ concession pour 15 ans : 113 €
- ↪ concession pour 30 ans : 215 €

COLUMBARIUM :

- ↪ concession pour 15 ans : 481 €
- ↪ concession pour 30 ans : 845 €

CAVURNES :

- ↪ concession pour 15 ans : 60 €
- ↪ concession pour 30 ans : 95 €

Droit de place :

- 10 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) sans électricité
- 14 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) avec électricité
- 35 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées occasionnellement.

Affaires scolaires:

- Décide de remplacer le photocopieur de l'école publique, accepte la proposition de la papeterie LERAY pour un photocopieur TOSHIBA Studio 257 au prix de 2640 € HT.
- Accepte la demande présentée par l'OGEC de l'école privée Sainte-Marie de la Meilleraye-de Bretagne concernant la demande de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école pour deux enfants fréquentant cette école et résidant à Moisdon-la-Rivière.

Décision modificative assainissement:

- Accepte la décision modificative du budget assainissement : réajustement crédits

Le Clos Bédy :

- Accepte de vendre deux terrains situés Rue du Clos Bédy pour une surface totale de 761 m² à 40 €/m² soit 30 440 €.

Maison de Retraite:

- Annule et remplace la précédente garantie d'emprunt apportée à l'Association Notre Dame du Don : création d'une unité protégée de 14 places (20% de 1 545 118 €)

Sydela :

- Accepte la modification des statuts
- Prend connaissance du rapport d'activités 2014

Schéma départemental:

- Approuve le schéma départemental de Coopération Intercommunal sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des Maires et Présidents d'Intercommunalités concernés.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 4 décembre 2015

Le Maire,
M. André LEMAITRE